



## **RAPPORT DE GESTION**

**TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**

**(Périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024)**

Le 8 mai, 2024

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024, en comparaison avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion figurant dans le rapport annuel de la Société pour son exercice clos le 30 juin 2023 « exercice 2023 » et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ainsi que les notes afférentes de la Société au troisième trimestre de l'exercice 2024 (« T3 2024 ») ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. Conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 8 mai 2024. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels, les performances ou les réalisations comprennent le climat économique mondial en ce qui concerne l'industrie minière, l'environnement économique canadien, la capacité de la Société à

attirer et à fidéliser les clients et à gérer ses actifs et ses coûts d'exploitation, la situation politique dans certaines juridictions et l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influencent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Certains risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2023 figurant à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS**

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net (perte) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la « marge BAIIA », la « marge brute ajustée » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 19.

## **SOMMAIRE DU T3 2024**

- Les produits se sont établis à 48,2 M\$, une diminution de 2,3 % comparativement à 49,3 M\$ au cours du troisième trimestre 2023 (« T3 2023 »)
- La marge brute s'est établie à 12,8 %, comparativement à 9,4 % au T3 2023
- La marge brute ajustée<sup>1)</sup> s'est établie à 17,3 %, comparativement à 14,4 % au T3 2023
- Le BAIIA<sup>1)</sup> s'est établi à 3,9 M\$, comparativement à 4,5 M\$ au T3 2023
- Un bénéfice net de 2,0 M\$ a été inscrit, comparativement à un bénéfice net de 0,2 M\$ au T3 2023

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 203 appareils de forage et approximativement 1 000 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis; à Santiago au Chili; et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations internationales. Suite à la décision de cesser ses activités en Afrique de l'Ouest, la société est à finaliser son retrait du Burkina Faso et de la Guinée.

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels pour des clients tiers à partir de ses installations de Val-d'Or, au Québec. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2024 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 41 % du total des produits de la Société, comparativement à 40 % au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Environ 65 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 35 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités, dont 15 % provenant des activités liées au cuivre.
- Environ 87 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 70 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2023. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 73 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 78 % et 22 % respectivement au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2023.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités au Canada et autres pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les parties prenantes de la Société.

## APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

### Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 2 315 \$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 15 % comparativement à il y a un an et une augmentation d'environ 82 % comparativement à son creux de cinq ans au mois de mai 2019. Au cours du mois d'avril 2024, le prix au comptant de l'or s'est négocié à des niveaux records supérieurs à 2 400 \$ US l'once.

## Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux communs. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Les prix au comptant de l'aluminium, du cuivre, du plomb et du zinc sont plus élevés qu'il y a 12 mois, tandis que le prix au comptant du nickel est plus bas. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 3,82 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 4,56 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 19 %. Le prix au comptant du cuivre, qui a atteint un niveau inférieur d'environ 2,10 \$ US la livre en mars 2020, est actuellement près du point supérieur de sa fourchette de prix des cinq dernières années. Les prix au comptant de l'aluminium, du plomb et du zinc se situent près des points médians de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que le prix au comptant du nickel est près du point inférieur de sa fourchette de prix sur cinq ans.

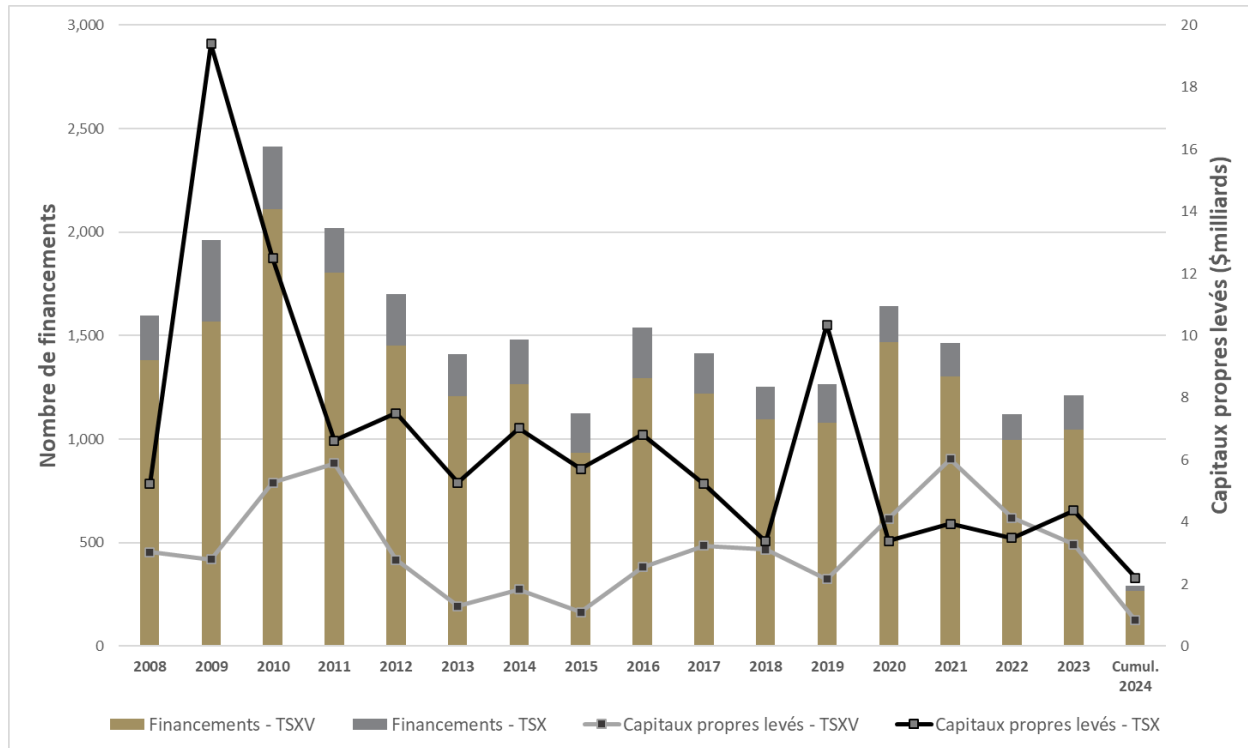
## Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement en Chine et l'Inde, dans les pays les plus peuplés, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 119 \$ US la tonne, comparativement à environ 107 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

## Intervenants du marché

Au cours des 12 derniers mois, les prix de l'or ont été relativement favorables pour les sociétés minières qui cherchent à mobiliser des capitaux pour financer des activités d'exploration ou de développement. Les prix des métaux de base primaires ont été mitigés au cours des 12 derniers mois. Cependant, le prix du cuivre, le métal de base principal est resté favorable aux sociétés minières qui cherchent à lever des capitaux. L'activité de financement minier en 2023 et au cours des trois premiers mois de 2024 a été légèrement supérieure aux niveaux comparables de 2022. Bien que les prix de l'or et du cuivre soient actuellement élevés, les petites sociétés minières continuent de faire face à des conditions de financement difficiles.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 au 31 mars 2024)



Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 292 financements et levé 3,0 milliards de dollars de capitaux propres au cours des trois premiers mois de 2024, selon TMX Group. Ces chiffres incluent une levée de 1,6 milliards de dollars de capitaux propres réalisé par First Quantum Minerals Ltd. En comparaison, les sociétés minières inscrites sur les deux bourses ont complété 320 financements et levé 2,2 milliards de dollars de capitaux propres durant les trois premiers mois de 2023. Au cours de la période comparable en 2022, ils ont réalisé 285 financements et levé 2,1 milliards de dollars en capitaux propres. En 2023, les sociétés minières des deux bourses ont réalisé 1 213 financements et levé 7,6 milliards de dollars en capitaux propres. Cela se compare à 1 121 financements et à 7,6 milliards de dollars de capitaux propres levés en 2022.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (novembre 2023), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux étaient estimés à 12,8 milliards de dollars en 2023, soit une baisse d'environ 3 % comparativement aux niveaux de 2022. Malgré cette baisse d'une année à l'autre, le total estimé pour 2023 représente le deuxième niveau annuel le plus élevé depuis 2013. S&P a noté que les hausses de taux d'intérêt des banques centrales ont limité le flux de capitaux vers les petites sociétés minières, qui dépendent fortement de la levée de capitaux pour financer l'activité d'exploration. Pour 2024, S&P s'attend à ce que les budgets d'exploration des métaux non ferreux soient similaires à ceux de 2023. Toutefois, si l'environnement macroéconomique ne s'améliore pas et que les conditions de financement restent difficiles, S&P a noté qu'une baisse "modeste" d'environ 5 % des budgets d'exploration des métaux non ferreux d'une année à l'autre est le scénario "le plus probable".

## SURVOL DE LA PERFORMANCE

### Résultats d'exploitation pour le troisième trimestre clos le 31 mars 2024

TROISIÈME TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2024 3 <sup>e</sup> trimestre	Exercice 2023 3 <sup>e</sup> trimestre	Variation en 2024 par rapport à 2023
Produits *	48,2	49,3	(1,1)
Bénéfice brut *	6,2	4,6	1,6
Marge brute (%)	12,8	9,4	3,4
Marge brute ajustée (%) <sup>1)</sup>	17,3	14,4	2,9
Bénéfice net *	2,0	0,2	1,8
Bénéfice net par action ordinaire - de base (\$)	0,05	0,01	0,04
- dilué(e) (\$)	0,05	0,01	0,04
BAIIA * <sup>2)</sup>	3,9	4,5	(0,6)

<sup>1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

<sup>2)</sup> Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 203 appareils de forage au 31 mars 2024, comparativement à 212 appareils de forage à la fin de l'exercice 2023. Au cours du T3 2024, cinq appareils de forage traditionnels ont été démantelés. Actuellement, Orbit Garant a 44 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

Au cours de l'exercice 2023, Orbit Garant a pris la décision de quitter le Burkina Faso, étant donné que cette filiale nécessitait des investissements supplémentaires importants pour atteindre un retour sur investissement acceptable et faisait face à des problèmes de sécurité accrus dans le pays. La Société a terminé son dernier programme de forage au Burkina Faso au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2024 (« T2 2024 »). À la suite de cette initiative de restructuration, Orbit Garant a comptabilisé une dépréciation des stocks basée sur : i) la juste valeur des actifs diminuée des coûts de cession pour une partie des stocks et ii) les ventes estimées diminuées du coût des stocks qui devraient être consommés d'ici la fin du contrat. La juste valeur du coût de cession a été déterminée à l'aide des connaissances de l'industrie. Les frais de restructuration consistent en une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation, comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023 de la Société.

Orbit Garant a subséquemment pris la décision de ne pas renouveler son contrat de forage en Guinée qui s'est terminé à la fin du T2 2024, car la Société a déterminé qu'il n'était plus financièrement viable de maintenir des activités de forage en Afrique de l'Ouest compte tenu de son retrait du Burkina Faso.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant prévoit se concentrer principalement sur ses activités au Canada et au Chili. La Société prévoit que son retrait de l'Afrique de l'Ouest aura un impact positif sur ses marges brutes futures. Alors que la Société continue d'évaluer ses opportunités pour ses actifs toujours situés en Afrique de l'Ouest, elle loue présentement certains de ces actifs à une tierce partie dans la région.



## ANALYSE DU T3 2024 PAR RAPPORT AU T3 2023

### Produits tirés de contrats

Les produits pour le T3 2024 se sont établis à 48,2 M\$, une baisse de 2,3 % comparativement à 49,3 M\$ inscrits au cours du T3 2023, reflétant une réduction des activités de forage sur certains projets au Canada.

Les produits au Canada ont totalisé 37,2 M\$ au T3 2024, une baisse de 3,5 % comparativement à 38,5 M\$ au T3 2023. La baisse est principalement attribuable à la réduction des activités de forage sur certain projet au Canada.

Les produits à l'international ont totalisé 11,0 M\$ au T3 2024, une augmentation de 1,8 % comparativement à 10,8 M\$ inscrits au T3 2023, reflétant la hausse des activités de forage au Chili et au Guyana, partiellement contrebalancée par la fin des activités de forage en Guinée et au Burkina Faso.

### Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T3 2024 s'est chiffré à 6,2 M\$, une hausse de 32,7 %, comparativement à 4,6 M\$ au T3 2023. La marge brute s'est établie à 12,8 % au T3 2024, comparativement à 9,4 % au T3 2023. Une dotation aux amortissements totalisant 2,2 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T3 2024, comparativement à 2,5 M\$ au T3 2023. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 17,3 % au T3 2024, comparativement à 14,4 % au T3 2023. La hausse du bénéfice brut, de la marge brute, du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée reflète principalement l'augmentation des produits au Chili ainsi que la fin des activités de forage au Burkina Faso qui étaient non rentables, partiellement contrebalancés par la réduction des activités de forage sur certains projets au Canada et certains coûts actuels liés à l'arrêt des activités en Guinée.

### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 3,5 M\$, ou 7,3 % des produits, au T3 2024, comparativement à 3,6 M\$, ou 7,2 % des produits, au T3 2023.

### Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 3,3 M\$ au T3 2024, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 2,1 M\$ au T3 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 3,1 M\$ au T3 2024, comparativement à un bénéfice de 4,2 M\$ au T3 2023. La baisse du bénéfice d'exploitation au T3 2024 est principalement attribuable à la réduction des activités de forage sur certains projets au Canada.

Le bénéfice d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevé à 0,2 M\$ au T3 2024, comparativement à une perte d'exploitation de 2,1 M\$ inscrite au T3 2023. La variation positive est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili ainsi que la fin des activités de forage au Burkina Faso qui étaient non rentables, partiellement contrebalancés par certains coûts actuels liés à l'arrêt des activités en Guinée.

### **Perte (gain) de change**

La perte de change a été de 1,1 M\$ au T3 2024, comparativement à un gain de change 0,7 M\$ au T3 2023.

### **BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le BAIIA a été de 3,9 M\$ au T3 2024, comparativement à 4,5 M\$ au T3 2023. Cette diminution reflète la variation négative de 1,8 M\$ sur les écarts de change au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par les résultats d'exploitation positifs des activités de forage à l'international de la Société.

### **Charges financières**

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme, sur les obligations locatives et les charges bancaires se sont élevées à 0,9 M\$ au T3 2024, en ligne avec le T3 2023.

### **Impôt sur le résultat (recouvrable)**

L'impôt sur le résultat recouvrable s'est élevé à 1,3 M\$ au T3 2024, comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 0,7 M\$ au T3 2023. Le taux d'imposition effectif pour le T3 2024 a été affecté favorablement par la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures.

### **Bénéfice net**

Le bénéfice net pour le T3 2024 a été de 2,0 M\$, soit 0,05 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 0,2 M\$, soit 0,01 \$ par action, au T3 2023. La variation positive du bénéfice net de la Société au T3 2024 comparativement au T3 2023 reflète une variation de l'impôt sur le résultat de 2,0 M\$ dans le trimestre et les résultats d'exploitation positifs des activités de forage à l'international, partiellement contrebalancé par une variation négative de 1,8 M\$ sur les écarts de change au cours du trimestre.

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2024 PAR RAPPORT AUX NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2023

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2024 Neuf mois	Exercice 2023 Neuf mois	Variation en 2024 par rapport à 2023
Produits *	135,9	154,2	(18,3)
Bénéfice brut *	13,1	17,7	(4,6)
Marge brute (%)	9,6	11,5	(1,9)
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	15,0	16,3	(1,3)
(Perte nette) bénéfice net *	(0,1)	3,4	(3,5)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire –	-	0,09	(0,09)
- de base (\$)	-	0,09	(0,09)
- dilué(e) (\$)	-	0,09	(0,09)
BAIIA * <sup>(2)</sup>	8,0	17,3	(9,3)

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

<sup>(2)</sup> BAIIA est défini comme le résultat avant intérêts, impôt, amortissements et dépréciation. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

### Produits tirés de contrats

Les produits ont totalisé 135,9 M\$ pour les neuf mois clos le 31 mars 2024, une baisse de 11,9 %, comparativement à 154,2 M\$ pour la même période de l'exercice 2023, reflétant une réduction des activités de forage sur certains projets au Canada.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 99,8 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, une baisse de 19,8 M\$ comparativement à 119,6 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage au Canada en raison des feux de forêt, au cours du T1 2024 ainsi qu'aux décisions de clients de suspendre ou de réduire temporairement les activités de forage sur certains projets au cours du premier semestre de l'exercice 2024. Tous les projets de forage de surface et sous terre de la Société au Québec et un projet de forage de surface en Ontario ont été suspendus pour diverses périodes entre le 29 mai et le 26 juillet 2023, en raison des feux de forêt. Ces suspensions de projets de forage ont entraîné une réduction des revenus d'environ 2,0 M\$ au cours du T1 2024. La Société a commencé à redémarrer ces projets au début du mois de juillet et, le 26 juillet, les activités de tous les projets précédemment suspendus avaient entièrement repris. La Société a repris les activités de ses autres projets de forage qui ont été temporairement suspendus ou réduits en raison des décisions des clients et en janvier 2024, tous ces projets avaient redémarré. Orbit Garant a choisi de conserver le personnel de forage compte tenu du marché de la main-d'œuvre concurrentiel et en prévision du redémarrage graduel de ces projets de forage.

Le forage à l'international a généré des produits de 36,1 M\$ au cours des neuf mois de l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 1,5 M\$, ou 4,3 %, comparativement à 34,6 M\$, durant la même période de l'an dernier. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili, partiellement contrebalancée par la diminution des activités de forage en Guinée, au Burkina Faso et au Guyana.

**Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le bénéfice brut des neuf premiers mois de l'exercice 2024 a été de 13,1 M\$, comparativement à 17,7 M\$ pour la même période de l'exercice 2023. La marge brute a été de 9,6 % comparativement à 11,5 % pour la même période l'année dernière. La dépense d'amortissement de 7,3 M\$ est incluse dans le coût des revenus de contrats pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, comparativement à 7,5 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 15,0 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, comparativement à 16,3 % au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute, du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée reflète la réduction de l'activité de forage au Canada, comme indiqué ci-dessus, les coûts liés à la rétention du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits au cours du T2 2024 et les coûts supplémentaires encourus pour relancer les projets de forage et la baisse de l'activité de forage en Guinée et au Guyana, partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'activité de forage au Chili et la diminution des activités de forage au Burkina Faso qui étaient non rentables.

**Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs ont été de 11,6 M\$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2024, comparativement à 11,3 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les frais généraux et administratifs ont été de 8,5 % des produits au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024 comparativement à 7,4 % des produits pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023.

**Résultats d'exploitation**

Le bénéfice d'exploitation pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024 s'est élevé à 4,0 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 9,2 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023.

Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada s'est établi à 4,1 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 14,9 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023. Le bénéfice d'exploitation du Canada au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2024 a été négativement affecté par la réduction des activités de forage au Canada, les coûts liés à la rétention du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits au cours du T2 2024 et les coûts de redémarrage de ces projets, tel que discuté précédemment.

La perte d'exploitation du forage à l'international s'est élevée à 0,1 M\$, comparativement à une perte d'exploitation de 5,7 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023. La réduction d'une année à l'autre de la perte d'exploitation est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili et l'impact positif de la diminution des activités de forage au Burkina Faso qui étaient non rentables.

**Perte (gain) de change**

La perte de change a été de 1,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024 clos le 31 mars 2024, comparativement à un gain de change de 2,7 M\$ durant les neuf premiers mois de l'exercice 2023.

**BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le BAIIA des neuf premiers mois de l'exercice 2024 clos le 31 mars 2024 était de 8,0 M\$, comparativement à 17,3 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution reflète la réduction de l'activité de forage au Canada en raison des incendies de forêt et des suspensions ou réductions de projets, comme indiqué précédemment, les coûts liés à la rétention du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits au cours du T2 2024, les coûts supplémentaires pour redémarrer les projets, ainsi qu'une variation négative de 4,2 M\$ sur les écarts de change, contrebalancée par la réduction de la perte d'exploitation du forage à l'international.

**Charges Financières**

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme, sur les obligations locatives et les charges bancaires se sont élevées à 2,6 M\$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, comparativement à 2,4 M\$ au cours de la période comparable de l'année dernière, reflétant la hausse générale des taux d'intérêts.

**Impôt sur le résultat (recouvrable)**

L'impôt sur le résultat recouvrable s'est élevé à 2,5 M\$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024 clos le 31 mars 2024, comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 3,2 M\$ au cours de la période correspondante de l'exercice 2023. Le taux d'imposition effectif pour les neuf premiers mois clos le 31 mars 2024 a été affecté favorablement par la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures.

**(Perte nette) bénéfice net**

La perte nette pour les neuf premiers mois clos le 31 mars 2024, s'est élevée à 0,1 M\$ ou un montant négligeable par action, comparativement à un bénéfice net de 3,4 M\$, ou 0,09 \$ par action, pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023. La variation négative d'une année à l'autre reflète la réduction de l'activité de forage au Canada tel qu'indiqué précédemment, les coûts liés à la rétention du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits au cours du T2 2024, les coûts supplémentaires encourus pour redémarrer ces projets, et une variation négative de 4,2 M\$ sur les écarts de change, partiellement compensés par une variation de l'impôt sur le résultat de 5,7 M\$ et la réduction de la perte d'exploitation du forage à l'international.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2024			Exercice 2023			Exercice 2022		
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	
Produits tirés de contrats *	48,2	43,4	44,3	46,8	49,3	51,6	53,3	53,8	
Bénéfice brut <sup>(1)</sup> *	6,2	2,8	4,1	0,7	4,6	6,8	6,2	6,9	
Marge brute (%)	12,8	6,4	9,4	1,4	9,4	13,1	11,7	12,8	
Bénéfice net (perte nette) *	2,0	(1,7)	(0,4)	(4,1)	0,2	2,1	1,1	0,5	
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03	0,01
	- dilué(e)	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03	0,01

### Caractère saisonnier des opérations

Le troisième trimestre de la Société est généralement le trimestre ayant la plus faible rentabilité en raison du redémarrage graduel des activités après l'arrêt des activités minières et d'exploration pendant la période des Fêtes et des conditions météorologiques plus difficiles au Canada.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 4,0 M\$ au cours du T3 2024, comparativement à 4,3 M\$ au cours du T3 2023.

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 0,8 M\$, comparativement à 3,3 M\$ au cours du T3 2023. La variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie au cours du T3 2024 est principalement attribuable à ce qui suit:

- un montant de 8,0 M\$ lié à l'augmentation des créditeurs, charges payées d'avance; partiellement contrebalancé par,
- un montant de 5,7 M\$ lié à l'augmentation des débiteurs; et
- un montant de 1,5 M\$ lié à la baisse des stocks

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 1,7 M\$ au cours du T3 2024, comparativement à 2,0 M\$ au cours du T3 2023. Au cours du T3 2024, 1,8 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement contrebalancés par une entrée de trésorerie de 0,1 M\$ sur la cession d'immobilisations corporelles. Au cours du T3 2023, un montant de 2,3 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui a été partiellement contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,3 M\$ découlant de la cession d'immobilisations corporelles.

## **Activités de financement**

Au cours du T3 2024, la Société a remboursé un montant net de 1,4 M\$ sur ses dettes à long terme, ses obligations locatives et d'affacturage, comparativement à un retrait de 3,2 M\$ au cours du T3 2023.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa facilité de crédit (la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »). Le 2 novembre 2023, la Société a conclu une cinquième convention de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit ») et le 26 mars 2024, la Société et la Banque Nationale ont conclu une modification à la Convention de crédit. Cette Facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ et d'une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par Exportation et développement Canada (« EDC »). La Convention de crédit expire le 2 novembre 2026.

La Société a remboursé un montant net de 1,3 M\$ au T3 2024 sur sa Facilité de crédit, comparativement à un retrait de 2,6 M\$ au T3 2023. La dette à long terme de la Société, en vertu de la Facilité de crédit, y compris 3,0 M\$ US (4,1 M\$) prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US et la partie à court terme, s'élevait à 23,4 M\$ au 31 mars 2024, comparativement à 22,2 M\$ au 30 juin 2023.

Au 31 mars 2024, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 48,8 M\$, comparativement à 50,4 M\$ au 30 juin 2023. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et aux modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

## **Sources de financement**

Au 31 mars 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la Convention de prêt d'EDC et de la Convention de prêt BDC. La Société prévoit que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continuera de lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Convention de crédit arrive à échéance le 2 novembre 2026. Au 31 mars 2024, la Société avait prélevé 23,4 M\$ sur sa Facilité de crédit (22,2 M\$ au 30 juin 2023).

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous au terme de la Convention de prêt de la BDC, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par EDC.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt avec EDC pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5,15 M\$ US visant le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de Projet Production International BF S.A., laquelle a été réalisée le 11 octobre 2018 (la « Convention de prêt EDC »). Orbit Garant doit rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs, à compter de mai 2019 jusqu'en juillet 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 0,4 M\$ au 31 mars 2024 (1,5 M\$ au 30 juin 2023).

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ de la Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 2,0 M\$ au 31 mars 2024 (2,5 M\$ au 30 juin 2023).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la « Convention de prêt BDC ») qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec (la « Propriété »); et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt de la BDC, y compris la partie à court terme, s'élevait à 8,2 M\$ au 31 mars 2024 (8,3 M\$ au 30 juin 2023).

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et aux modalités de remboursement de ses obligations de dette.



## TITRES EN CIRCULATION AU 8 MAI 2024

Nombre d'actions ordinaires	37 372 756
Nombre d'options	2 190 000
Après dilution	39 562 756

Le 30 novembre 2023, la Société a émis 515 000 options à un prix d'exercice de 0,56 \$ par action et le 8 mai 2024, 75 000 options à un prix d'exercice de 0,63 \$ par action. Du 1<sup>er</sup> juillet 2023, au 8 mai 2024, 360,000 options ont été annulées.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société:

*(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de trois mois close le 31 mars 2023	Période de neuf mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2023
Produits	37	7	109	20
Charges	7	21	16	95

Au 31 mars 2024, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2023).

De plus, pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024, des remboursements d'une obligation locative pour un montant négligeable ont été effectués à Dynamitage Castonguay Ltd. (pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2023 un montant négligeable). Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

## Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de trois mois close le 31 mars 2023	Période de neuf mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2023
Salaires et honoraires	197	191	609	728
Rémunération fondée sur des actions	30	20	72	45
Total	227	211	681	773

## BASE D'ÉTABLISSEMENT

### Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Informations financières intermédiaires* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites dans la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs indépendants de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 4 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Les hypothèses et les estimations demeurent inchangées pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2023.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 8 mai 2024.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité

émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat intermédiaire résumé à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes inter sociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

## **RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS**

### **BAIIA ET LA MARGE DU BAIIA**

BAIIA et la marge du BAIIA: Bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissements.

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

### **Rapprochement du BAIIA et la marge du BAIIA**

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de trois mois close le 31 mars 2023	Période de neuf mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2023
Bénéfice net (perte nette) de la période	2,0	0,2	(0,1)	3,4
Ajouter :				
Charges financières	0,9	0,9	2,6	2,4
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement)	(1,3)	0,7	(2,5)	3,2
Dotation aux amortissements	2,3	2,7	8,0	8,3
<b>BAIIA</b>	<b>3,9</b>	<b>4,5</b>	<b>8,0</b>	<b>17,3</b>
Produits tirés de contrats	48,2	49,3	135,9	154,2
<b>Marge du BAIIA (%)</b>	<b>8,2</b>	<b>9,2</b>	<b>5,9</b>	<b>11,2</b>

(1) BAIIA, divisé par les produits tirés des contrats x 100

### **Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée**

Bénéfice brut ajusté  
et marge brute ajustée :

Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel et les autres charges d'exploitation, à l'exclusion de l'amortissement.

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

### Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de trois mois close le 31 mars 2023	Période de neuf mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2023
Produits tirés de contrats	<b>48,2</b>	49,3	<b>135,9</b>	154,2
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	<b>42,0</b>	44,7	<b>122,8</b>	136,5
Moins l'amortissement	<b>(2,2)</b>	(2,5)	<b>(7,3)</b>	(7,5)
Charges directes	<b>39,8</b>	42,2	<b>115,5</b>	129,0
Bénéfice brut ajusté	<b>8,4</b>	7,1	<b>20,4</b>	25,2
Marge brute ajustée (%) <sup>1)</sup>	<b>17,3</b>	14,4	<b>15,0</b>	16,3

<sup>1)</sup>Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

## FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2023, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

### Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies, tel que le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris la pandémie de la COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les produits, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

## Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

### *Risques liés au marché boursier*

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

### *Influence des actionnaires existants*

En date du 8 mai 2024, M. Pierre Alexandre, président et chef de la direction, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 24 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

### *Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société*

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

### *Dilution*

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

## PERSPECTIVES

La demande des clients des grandes et moyennes sociétés minières pour des services de forage minier au Canada demeure généralement forte, tandis que la demande des petites sociétés minières et de certaines sociétés minières moyennes est affectée négativement par les facteurs macroéconomiques actuels qui ont restreint leur accès au capital. La forte demande soutenue de la part des grandes et moyennes sociétés minières a entraîné une augmentation des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada. L'inflation mondiale des coûts des fournitures et des

matériaux a également eu un impact sur l'industrie du forage minier. Afin de compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et la hausse des coûts des fournitures et des matériaux à l'échelle mondiale, la Société a été en mesure de mettre en œuvre des ajustements de prix sur ses contrats de forage au cours du premier semestre de l'exercice 2023. Cependant, la pression exercée par les clients sur les prix a depuis limité la capacité de la Société à négocier ses prix. La direction est d'avis que la faiblesse actuelle de la demande de la part des petites sociétés minières a une incidence négative sur les prix de l'industrie.

Les activités de forage d'Orbit Garant au Canada ont été réduites à partir du quatrième trimestre de l'exercice 2023 en raison des décisions des clients de suspendre ou de réduire temporairement les activités de forage sur certains projets. En janvier 2024, les activités de forage sur l'ensemble de ces projets avaient reprises.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra augmenter les dépenses d'exploration et de développement minier pour que l'industrie demeure viable. Le prix courant relativement élevé de l'or supporte les dépenses d'exploration et de développement pour des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'environ 65 % de ses produits ont été générés par des projets liés à l'or au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux de croissance annuel composé de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 73 % de ses produits provenant de ses activités canadiennes au cours de l'exercice 2024 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuelle plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs produits sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,73 \$ US.

Le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

Les activités à l'international d'Orbit Garant permettent une meilleure diversification des marchés, des clients et des produits de base, ainsi qu'un accès accru à des activités de forage spécialisées à plus forte marge. La Société travaille actuellement sur des projets au Chili et au Guyana en Amérique du Sud. Après la fin du trimestre T3 2024, la Société a renouvelé deux importants contrats de forage de cuivre au Chili avec de grandes sociétés minières. Un de ces renouvellement de contrat est pour une période de trois ans, avec une option pour le client de prolongation de contrat de deux années supplémentaires. L'autre renouvellement de contrat, qui représente le plus important contrat d'Orbit Garant au Chili, est pour une durée de cinq années.

Orbit Garant a terminé ses derniers contrats de forage au Burkina Faso et en Guinée en Afrique de l'Ouest au cours du T2 2024 et la direction évalue des alternatives pour l'équipement de la Société en Afrique de l'Ouest, qui pourraient inclure des ventes à des entreprises locales et/ou des expéditions vers ses opérations au Canada et en Amérique du Sud. La direction s'attend à ce que le retrait de l'Afrique de l'Ouest ait un impact positif sur ses marges futures.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 44 appareils de forage dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés, qui sont tous actuellement déployés sur les projets des clients. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité par rapport aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats renouvelés à plus long terme.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage aurifère au Canada, en priorisant des contrats de forage spécialisés à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société recherchera sélectivement des opportunités de forage à l'international lorsqu'il existe un degré élevé de certitude en matière de coûts et de marges. Orbit Garant continuera de mettre l'accent sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité.

## **CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2024, il n'y a eu aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes et à l'efficacité du processus de contrôles internes de la Société. Par conséquent, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et l'exploitation étaient efficaces à un niveau d'assurance raisonnable à la fin de la période couverte par le présent rapport.